

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 6 décembre 2025

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 21 novembre 2025

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 24

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 32

Nombre de voix pouvoirs : 22

Etaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BASTIAN, FRAIN, HELMER, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARD, MARCHAL, MICHEL, MORQUE, MULLER, PETER, PFEFFER, SCHMITT, WAHL, WEIL.

Ont donné procuration : Mmes GUILIER, KERN, LEHMANN, PASTOR, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, HOFFSESS, MARMILLOT, STAATH, WALTER, WEBER, WINDSTEIN, ZINGRAFF.

Voix : 54
Pour : 54
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Dépôt d'une demande de subvention auprès du FEDER Biodiversité pour le financement de l'animation NATURA 2000 – période 2026-2028

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

CONSIDERANT les sites NATURA 2000 animés par le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

CONSIDERANT le transfert de gestion des fonds NATURA 2000 des services de l'Etat vers la Région Grand Est à compter de l'exercice 2023,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer une continuité dans le financement de l'animation des sites NATURA 2000,

CONSIDERANT le projet de lettre d'intention à adresser à M. le Président de la Région Grand Est,

CONSIDERANT la nécessité d'acter par délibération le dépôt d'une demande de financement de l'animation NATURA 2000 dans le cadre de crédits issus du programme FEDER (objectif spécifique 2.7 « Biodiversité »),

VU l'exposé des motifs présenté,

Décision : Le Comité Syndical :

- prends acte du plan de financement prévisionnel suivant :

Financeur	Assiette	Montant	%
EUROPE - FEDER N2000	732 501,00 €	439 500,60 €	60%
REGION GRAND EST - complément FEDER N2000	732 501,00 €	275 579,40 €	38%
AERM (poste NATURA 2000 dans la Sarre)	438 900,00 €	17 421,00 €	2%
TOTAL		732 501,00 €	100%

Accusé de réception en préfecture
067-256700699-202512060000000044
Date de télétransmission : 06/12/2025
Date de réception préfecture : 06/12/2025

- autorise Mme la Présidente à déposer une demande de financement auprès des services de la Région Grand Est afin de bénéficier de fonds FEDER dans le cadre des besoins en animation des sites NATURA 2000 gérés par le Parc naturel régional des Vosges du Nord pour la période 2026-2028,
- autorise Mme la Présidente à procéder à l'ensemble des démarches et à signer tous documents nécessaires à la constitution du dossier de demande de financement,
- autorise Mme la Présidente à solliciter l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, la Région Grand Est et l'ensemble des autres financeurs nécessaires pour équilibrer le plan de financement de l'opération.

Pour extrait conforme

La Présidente,

~~Nathalie MARAJO-GUTHMULLER~~



Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20251206-CS061225DEL4-DE
Date de télétransmission : 08/12/2025
Date de réception préfecture : 08/12/2025